

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 22 mars 2017

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON, Brigitte DOUVRE, Sara GALLASSO Gaël MONNERET, Christophe MARION, Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS, Francine JACQUET.

Absents excusés : Pascal SIMONET, Nicolas GARCIN

A été élu secrétaire : Jean-Claude COMPAGNON.

- Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 22 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération N° 13 / 2017** : Attribution de frais de transport à la demande de l'accompagnatrice des élèves de Pannessières. Le montant sera calculé en fonction des distances parcourues et de l'allocation au kilomètre. (0,32 € à ce jour)
- **Points à l'ordre du jour** :

La séance du conseil est principalement consacrée à l'examen des projets d'urbanisme présentés par le maire.

- Remise à plat du projet de nouveau quartier sur les terrains de la famille Mouillard qui deviennent libres à l'achat. Le cabinet de géomètres ABCD doit présenter un projet d'étude de faisabilité et de coût de l'opération.

- Examen du coût de l'opération et des possibilités de financement par la commune. Trois solutions sont possibles :

- Faire acheter les terrains par un organisme de portage auquel adhère ECLA, organisme qui rétrocéderait les terrains à la commune au bout de quelques années à prix coûtant augmenté d'un intérêt de 1% par an.

- Emprunter la somme nécessaire à l'opération, sachant que le poids de la dette est pèse déjà lourd sur les finances de la commune. Cependant le faible taux de l'intérêt aujourd'hui et la perspective d'une nouvelle rentrée d'argent régulière (voir FREE) permettent cet emprunt.

- Mettre en vente deux terrains constructibles appartenant à la commune, l'un à la Chaumette de 580 m², l'autre le long de la route de Champagnole de 1680 m². Le produit de ces ventes permettrait de réaliser l'opération immobilière.

- Décision est prise de mettre en vente les deux terrains constructibles, après consultation des riverains.

.- Questions diverses :

- Point sur les travaux.
 - Les travaux de voirie et de canalisation des eaux de pluie à La Lième ont été réalisés par l'entreprise Eiffage pour la somme de 8410.80€ TTC.

- Les travaux de réalisation du parking handicapés face au foyer et de l'entrée du chemin de La Mouille seront effectués au cours de l'été par l'entreprise Petitjean pour un devis de 4134€ TTC.

- L'agrandissement du parking rue du Meix Dagay et la mise en place de la clôture sont prévus pour le mois de juin. Ils seront réalisés par Benoit et par les conseillers.

- Convention FREE. La convention tripartite entre la société FREE, l'ONF et la commune est écrite. Ce document prévoit l'installation d'un pylône de radio communications aux abords de celui qui existe déjà à La Chaumette. La signature ainsi que le début des travaux sont prévus pour cet été. Cet aménagement rapportera 5000 € par an à la commune.

- Convention avec la commune de Lavigny. Afin de pouvoir mettre en commun personnels et matériels à l'occasion de travaux particuliers, une convention sera signée avec la commune de Lavigny. Elle déterminera précisément les conditions de ces échanges.

- Zone de La Mouille. Ce site particulier du village attire de nombreux promeneurs ou autres amoureux de la nature. Afin de protéger ce paysage, mais aussi de le promouvoir, il est envisagé de demander aux services d'ECLA d'étudier la possibilité de l'aménager. Un sentier découverte par exemple pourrait être une réalisation qui mette en valeur ce patrimoine naturel.

- La réunion de l'équipe de rédaction du bulletin municipal aura lieu le jeudi 1^{er} juin à 20h30.

- Une soirée Gospel sera organisée en septembre.

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu en juin, en fonction des éléments d'actualité.

- Fin de la réunion à 10h45.

Le maire : M.Monnet.